

Proposition de modifications des Règlements LBFC – CA 02/06/23 2023

CHAMPIONNAT FUTSAL	
<p>ARTICLE 84 – CALENDRIER – DUREE DES RENCONTRES - HORAIRES</p> <p>Le calendrier est établi sur la saison sportive, de septembre à juin. Les championnats se jouent par matches aller/retour ou par matches aller uniquement ou par plateaux, en soirée sur la semaine, du lundi au vendredi. La Commission Régionale Football Diversifié se réserve le droit de modifier l'organisation de la manifestation en fonction du nombre d'équipes inscrites. La commission peut, en cours de saison, reporter ou avancer toute journée de championnat qu'elle juge utile afin d'assurer la régularité sportive de la compétition. Le coup d'envoi est fixé en principe entre 20h15 et 21h15, sauf dérogation accordée par la commission. L'équipe déclarant forfait devra aviser via son adresse mail officielle et/ou par téléphone si forfait tardif, la Ligue BFC, le club adverse ainsi que les arbitres et délégué désignés.</p>	<p>ARTICLE 84 – CALENDRIER – DUREE DES RENCONTRES - HORAIRES</p> <p>Le calendrier est établi sur la saison sportive, de septembre à juin. Les championnats se jouent par matches aller/retour ou par matches aller uniquement ou par plateaux, en soirée sur la semaine, du lundi au vendredi. La Commission Régionale Football Diversifié se réserve le droit de modifier l'organisation de la manifestation en fonction du nombre d'équipes inscrites. La commission peut, en cours de saison, reporter ou avancer toute journée de championnat qu'elle juge utile afin d'assurer la régularité sportive de la compétition. Le coup d'envoi est fixé en principe entre 20h15 et 21h15, sauf dérogation accordée par la commission. L'équipe déclarant forfait devra aviser via son adresse mail officielle et/ou par téléphone si forfait tardif, la Ligue BFC, le club adverse ainsi que les arbitres et délégué désignés.</p> <p>Pour le Régional 1 Futsal, à compter de la phase printemps 2023/2024, les rencontres de championnat se joueront les samedis ou dimanches. A partir de la saison 2024/2025, l'ensemble des rencontres du championnat Régional 1 Futsal se dérouleront les samedis ou dimanches.</p>
<p>ARTICLE 85 – QUALIFICATION</p> <p>[...]</p> <p>En outre, les équipes qualifiées pour participer à la phase d'Accession Interrégionale Futsal.</p>	<p>ARTICLE 85 – QUALIFICATION</p> <p>[...]</p> <p>En outre, les équipes qualifiées pour participer à la phase d'Accession Interrégionale Futsal doivent se conformer aux dispositions de l'article 12 du Règlement de la phase d'accession interrégionale futsal de la F.F.F.</p>
<p>ARTICLE 87 - ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS</p> <p>[...]</p> <p>→ R1 FUTSAL 2 groupes de 8 équipes – matches aller/retour – phase unique. Les groupes R1 Futsal sont composés : - des 4 meilleures équipes éligibles classées sur l'ensemble des groupes du championnat R2 Futsal de la phase printemps de la saison précédente ou des 4 meilleures équipes « 1 » suite à la phase de play-off,</p>	<p>ARTICLE 87 - ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS</p> <p>[...]</p> <p>→ R1 FUTSAL Saison 2023/2024 PHASE AUTOMNE : 2 groupes de 8 équipes disputant 7 matches aller/retour simple –phase-unique- Les groupes R1 Futsal sont composés : - des 4 meilleures équipes éligibles classées sur l'ensemble des groupes du championnat R2 Futsal de la phase printemps de la saison précédente ou des 4 meilleures équipes « 1 » à la suite de la phase de play-off,</p>

- des équipes du championnat R1 Futsal de la saison précédente, dans l'ordre de leur classement, de la 1ère à la 6ème place.

En cas de groupe incomplet, il sera fait appel dans l'ordre défini ci-après :

- aux équipes classées, dans l'ordre du classement, à la 7ème place du championnat R1 Futsal, et si besoin, départagées conformément aux règlements généraux de la Ligue,

- à la 5ème équipe la mieux classée sur l'ensemble des groupes du championnat R2 Futsal de la phase printemps ou des play-off de la saison précédente, et éventuellement aux suivantes si besoin.

A la fin de la saison régulière, un play-off aller-retour aura lieu entre le 1er de chaque groupe afin de déterminer le champion, jouant les barrages d'accession en D2 Futsal et entre les 2nd de chaque groupe pour déterminer les 3ème et 4ème places du championnat.

L'équipe recevante au match retour sera celle ayant le meilleur ratio nombre de points / nombre de matches joués.

- des équipes du championnat R1 Futsal de la saison précédente, dans l'ordre de leur classement, de la 1ère à la 6ème place.

En cas de groupe incomplet, il sera fait appel dans l'ordre défini ci-après :

- aux équipes classées, dans l'ordre du classement, à la 7ème place du championnat R1 Futsal, et si besoin, départagées conformément aux règlements généraux de la Ligue,

- à la 5ème équipe la mieux classée sur l'ensemble des groupes du championnat R2 Futsal de la phase printemps ou des play-off de la saison précédente, et éventuellement aux suivantes si besoin.

A la fin de la phase automne les trois premiers de chaque groupe montent en R1 « Élite » phase printemps, les dix autres équipes sont réparties entre deux groupes de R1 « Promotion » Printemps auxquels seront ajoutées de deux à six équipes issues des compétitions districts ou inter-districts.

PHASE PRINTEMPS :

La phase Printemps comprend un groupe de R1 « Élite » de six équipes et deux groupes de R1 « Promotion » de chacun six à huit équipes.

La R1 « Élite » dispute 10 matches par match Aller/Retour se déroulant le week-end.

Les deux groupes de R1 « Promotion » disputent de 5 à 7 journées par match Aller Simple se déroulant en semaine.

~~**A la fin de la saison régulière, un play-off aller-retour aura lieu entre le 1er de chaque groupe afin de déterminer le champion, jouant les barrages d'accession en D2 Futsal et entre les 2nd de chaque groupe pour déterminer les 3ème et 4ème places du championnat.**~~

~~**L'équipe recevante au match retour sera celle ayant le meilleur ratio nombre de points / nombre de matches joués.**~~

A l'issue de la saison 2023/2024, le champion R1 « Élite » participe à la phase d'accession interrégionale futsal.

Saison 2024/2025 :

R1 FUTSAL

La R1 Futsal dispute sa compétition sur 14 journées – Match Aller/Retour se déroulant le week-end - sur l'ensemble de la saison et elle est constituée de huit équipes :

- Les six équipes ayant disputé la phase printemps de la R1 « Élite » de la saison précédente,

- Le premier de chacun des deux groupes de R1 « Promotion » de la saison précédente,

En cas de groupe incomplet, il sera fait appel parmi les équipes éligibles au meilleur deuxième des groupes de R1 « Promotion » de la saison précédente puis à l'autre deuxième, puis au meilleur troisième et éventuellement aux suivantes si besoin.

→ R2 FUTSAL

PHASE AUTOMNE :

La phase automne est gérée en district ou Inter-districts. Les 2 premiers de la phase automne de chaque championnat de district ou inter-districts seront invités à évoluer en R2 en phase printemps

Il pourra être demandé des équipes supplémentaires à certains districts ou championnat inter-districts d'évoluer en R2.

Les équipes non retenues pour participer à la Phase Printemps Régional 2 Futsal seront laissées à la disposition des districts ou Inter-districts,

PHASE PRINTEMPS :

La phase printemps est gérée par la Ligue.

Il sera organisé X groupes (4 maximum) de X équipes afin de déterminer les équipes accédant en R1 Futsal,

Une formule championnat avec des matches aller simple ou aller-retour sera organisée. Le champion de chaque groupe accédera au championnat R1.

Cependant, en fonction des groupes, une phase de play-off pourra être organisée afin de déterminer les équipes accédant en R1.

A partir de la saison 2025/2026 :

R1 FUTSAL

La R1 Futsal dispute sa compétition sur 14 journées – Match Aller/Retour se déroulant le week-end - sur l'ensemble de la saison et elle est constituée de huit équipes :

- Les équipes classées de la 1ère à la 6^{ème} place auxquelles s'ajoutent les premiers de chacun des deux groupes de R2 Futsal de la saison précédente.

Lorsque le nombre total des clubs devant composer le championnat la saison suivante est inférieur au nombre de clubs devant y figurer, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes sont repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition.

Toutefois, l'équipe classée dernière de son groupe est reléguée sans possibilité de repêchage.

De même, les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées.

En cas de groupe restant incomplet, il sera fait appel parmi les équipes éligibles au meilleur deuxième des groupes de R2 Futsal de la saison précédente puis à l'autre deuxième, puis au meilleur troisième et éventuellement aux suivantes si besoin.

→ R2 FUTSAL

SAISON 2023 /2024 :

PHASE AUTOMNE :

La phase automne est gérée en district ou Inter-districts.

Les 2 premiers de la phase automne de chaque championnat de district ou inter-districts seront invités à évoluer en R2 en phase printemps

Il pourra être demandé des équipes supplémentaires à certains districts ou championnat inter-districts d'évoluer en R2.

Les équipes non retenues pour participer à la Phase Printemps Régional 2 Futsal seront laissées à la disposition des districts ou Inter-districts,

PHASE PRINTEMPS :

La phase printemps est gérée par la Ligue.

Il sera organisé X groupes (4 maximum) de X équipes afin de déterminer les équipes accédant en R1 Futsal,

Une formule championnat avec des matches aller simple ou aller-retour sera organisée. Le champion de chaque groupe accédera au championnat R1.

Cependant, en fonction des groupes, une phase de play-off pourra être organisée afin de déterminer les équipes accédant en R1.

	<p>Saison 2024/2025 : La R2 Futsal dispute sa compétition sur 14 journées – Match Aller/Retour se déroulant en semaine - sur l'ensemble de la saison et elle est constituée de deux groupes de huit équipes. Les groupes de R2 Futsal sont composés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des deux équipes classées dernières des groupes R1 « promotion » - des équipes classées de la 2^{ème} à 6^{ème} place de chaque groupe de la phase printemps de la saison précédente, <p>Les deux groupes seront complétés par quatre équipes issues des championnats de District ou Inter-district.</p> <p>En cas de groupe incomplet, il sera fait appel à une ou plusieurs équipes éligibles issues des compétitions District ou Inter-district.</p> <p>A partir de la saison 2025/2026 : R2 FUTSAL La R2 Futsal dispute sa compétition sur 14 journées – Match Aller/Retour se déroulant en semaine - sur l'ensemble de la saison et elle est constituée de deux groupes de huit équipes. Les groupes de R2 Futsal sont composés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des deux équipes reléguées du groupe R1 Futsal, - des équipes classées de la 2^{ème} à 6^{ème} place de chaque groupe de la saison précédente, <p>Les deux groupes seront complétés par quatre équipes issues des championnats de District ou Inter-district. Les deux derniers de chaque groupe de R2 Futsal sont relégués en championnat de District ou Inter-district.</p> <p>Lorsque le nombre total des clubs devant composer le championnat la saison suivante est inférieur au nombre de clubs devant y figurer, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes sont repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition. Toutefois, l'équipe classée dernière de son groupe est reléguée sans possibilité de repêchage. De même, les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées.</p> <p>En cas de groupe restant incomplet, il sera fait appel à une ou plusieurs équipes éligibles issues des compétitions District ou Inter-district.</p>
CHAMPIONNAT FEMININ	
<p>ARTICLE 66 – ENGAGEMENT</p> <p>Tous les clubs affiliés à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football, pourront inscrire une ou plusieurs</p>	<p>ARTICLE 66 – ENGAGEMENT</p> <p>Tous les clubs affiliés à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football, pourront inscrire une ou plusieurs équipes pour participer aux championnats régionaux Féminins.</p>

<p>équipes pour participer aux championnats régionaux Féminins.</p> <p>Les ententes sont admises au sein des compétitions régionales jeunes féminines mais elles ne pourront en aucun cas accéder à une phase d'accession ou une compétition nationale.</p> <p>Le droit d'engagement, dont le montant est prévu aux dispositions financières, est débité du compte du club par la Ligue.</p>	<p>Les ententes sont admises au sein des compétitions régionales jeunes féminines mais elles ne pourront en aucun cas accéder à une phase d'accession ou une compétition nationale.</p> <p>Le droit d'engagement, dont le montant est prévu aux dispositions financières, est débité du compte du club par la Ligue.</p> <p>Un club dont une équipe évoluait en championnat U19 National Féminin la saison précédente pourra inscrire pour la saison N une équipe Senior en R1 F ou R2 F, au choix du club.</p> <p>Un club ayant une équipe Senior évoluant dans les championnats nationaux peut inscrire une équipe réserve en R2 F.</p> <p>Un club dont l'équipe U18 F a terminé 1^{ère} de son groupe U18 F Régional 1 et a participé à la phase interrégionale d'accession U19 National la saison précédente peut inscrire une équipe Senior en R2 F ou au premier niveau départemental, au choix du club à la condition de conserver une équipe engagée en U18F Régional ou U17F Départemental lors de la saison suivante et sous réserve qu'aucune équipe Sénior F n'évolue déjà à ce niveau.</p> <p>Un club dont l'équipe U18F a terminé 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} de son groupe U18F Régional 1 peut inscrire une équipe sénior F en Départemental 1 à la condition de conserver une équipe engagée en U18F Régional ou U17F Départemental lors de la saison suivante et sous réserve qu'aucune équipe Sénior F n'évolue déjà à ce niveau.</p>
<p>ARTICLE 72.1 - R1 FEMININ</p> <p>Le championnat R1F comprendra un groupe unique de 12 clubs.</p> <p>Les 12 équipes autorisées à participer à ce championnat sont désignées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 10 équipes classées jusqu'à la 10^{ème} place incluse de R1F de la saison précédente sauf en cas de relégation d'une équipe évoluant en D2F la saison précédente. <p>Dans ce cas, seules les 9 équipes classées jusqu'à la 9^{ème} place incluse de R1F seront retenues.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 2 équipes éligibles à l'accession ayant obtenu le meilleur classement du Groupe Elite du championnat R2F de la saison précédente, - L'équipe classée 11^{ème} du championnat R1F de la saison précédente si une équipe qualifiée pour la phase d'accession nationale accède au championnat D2F. <p>En cas de groupe incomplet, il sera fait appel dans l'ordre défini ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'équipe la mieux classée des équipes reléguées du championnat R1F conformément aux règlements généraux de la Ligue. - à la 3^{ème} équipe la mieux classée du Groupe Elite du championnat R2F de la saison précédente, et éventuellement aux suivantes si besoin. 	<p>ARTICLE 72.1 - R1 FEMININ</p> <p>Le championnat R1F comprendra un groupe unique de 12 clubs.</p> <p>Les 12 équipes autorisées à participer à ce championnat sont désignées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 10 équipes classées jusqu'à la 10^{ème} place incluse de R1F de la saison précédente sauf en cas de relégation d'une équipe évoluant en D23F la saison précédente et/ou sauf en cas de demande d'inscription d'une équipe engagée en U19 F National la saison précédente. <p>Dans ce cas, seules les 8 ou 9 équipes classées jusqu'à la 8^{ème} ou 9^{ème} place incluse de R1F seront retenues.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 2 équipes éligibles à l'accession ayant obtenu le meilleur classement du Groupe Elite du championnat R2F de la saison précédente, - L'équipe classée 11^{ème} du championnat R1F de la saison précédente si une équipe qualifiée pour la phase d'accession nationale accède au championnat D23F. <p>En cas de groupe incomplet, il sera fait appel dans l'ordre défini ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'équipe la mieux classée des équipes reléguées du championnat R1F conformément aux règlements généraux de la Ligue.

	<p>- à la 3ème équipe la mieux classée du Groupe Elite du championnat R2F de la saison précédente, et éventuellement aux suivantes si besoin.</p>
<p>Article 72 – 4 : R2F saison 2023-2024</p> <p>La compétition sera ouverte à 18 équipes avec 3 groupes de 6 équipes en phase automne, 1 groupe de 6 équipes de premier niveau et 2 groupes de 6 équipes de deuxième niveau en phase printemps</p>	<p>Article 72.4 : R2F saison 2023-2024</p> <p>La compétition sera ouverte à 18 équipes avec 3 groupes de 6 équipes en phase automne, 1 groupe de 6 équipes de premier niveau et 2 groupes de 6 équipes de deuxième niveau en phase printemps.</p> <p>En fin de saison 2023/2024, les équipes classées 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} dans les deux groupes de deuxième niveau en phase printemps sont rétrogradées dans les championnats de districts respectifs.</p> <p>En cas de groupe incomplet la saison suivante, les équipes classées 4^{ème} et 5^{ème} des deux groupes de deuxième niveau en phase printemps seront prioritaires sur les équipes en provenance des Districts.</p> <p>Des descentes supplémentaires seront réalisées en cas d’engagements d’équipes issues des cas prévus à l’article 66 ci-dessus.</p>
<p>ARTICLE 75 – CALENDRIER – DUREE DES RENCONTRES - HORAIRES</p> <p>Le calendrier est établi sur la saison sportive. Le championnat intitulé « U18F REGIONAL à 11 » se joue suivant les modalités et aux horaires définis par la commission compétente.</p> <p>Cette dernière se réserve le droit de modifier l’organisation de la compétition en fonction du nombre d’équipes inscrites. Elle peut, en cours de saison, reporter ou avancer toute journée de championnat qu’elle juge utile afin d’assurer la régularité sportive de la compétition.</p>	<p>ARTICLE 75 – CALENDRIER – DUREE DES RENCONTRES - HORAIRES</p> <p>Le calendrier est établi sur la saison sportive. Le championnat intitulé « U18F REGIONAL à 11 » se joue suivant les modalités et aux horaires définis par la commission compétente.</p> <p>Cette dernière se réserve le droit de modifier l’organisation de la compétition en fonction du nombre d’équipes inscrites. Elle peut, en cours de saison, reporter ou avancer toute journée de championnat qu’elle juge utile afin d’assurer la régularité sportive de la compétition.</p> <p>ARTICLE 75.1 – Championnat Régional 1 U18 F Saison 2024 / 2025</p> <p>Le championnat U18 F comprend X équipes ayant fait acte de candidature et ayant été sélectionnées selon les critères d’accession ci-dessous.</p> <p>Saison 2025 / 2026</p> <p>Le championnat U18 F R1 comprend 12 équipes ayant fait acte de candidature et ayant été sélectionnées selon les critères d’accession ci-dessous.</p>

CRITERES ACCESSION U18 F**CRITERES SPORTIFS**

Classement U18F	<i>Fin de la saison 2023/2024</i>		<i>Fin saison 2024/2025 et suivantes</i>	
	1er	70	1er	70
	2e	66	2e	66
	3e	62	3e	62
	4e	58	4e	58
	5e	54	5e	54
	6e	50	6e	50
	7e	46	7e	46
	8e	42	8e	42
	9e	38	9e	38
	10e	34	10e	34
	11e	30	11e	30
	12e	26	12e	26
	13e	24		
	14e et au-delà	20		
U18 ou U17 à 11 - District		26		30

CRITERES STRUCTURELS*Critères encadrement printemps***Diplôme**

<i>BMF ou plus</i>	10
<i>CFF 1 2 3</i>	8
<i>CFF 3</i>	6
<i>Module U17/U19</i>	4

CRITERES LABEL féminin

Or	20
Argent	16
Bronze	12

MALUS

Forfait simple	-10
Forfait général (ne peut pas candidater)	
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimal de 7 matchs (<i>joueur, éducateur ou dirigeant</i>)	-5

ARTICLE 111 – ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement sont établies par Footclubs et doivent parvenir à la ligue dans les délais fixés par la commission compétente. Les droits seront portés au débit des clubs engagés. Les clubs participant - aux championnats Régional 1F et Régional 2F devront s'engager à participer à cette compétition. Les clubs sont tenus de disposer d'une installation sportive aux dates fixées au calendrier général de l'épreuve.

ARTICLE 111 – ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement sont établies par Footclubs et doivent parvenir à la ligue dans les délais fixés par la commission compétente. Les droits seront portés au débit des clubs engagés. Les clubs participants :

- aux championnats **Division 3 F National**, Régional 1F et Régional 2F devront s'engager à participer à cette compétition.

Les clubs sont tenus de disposer d'une installation sportive aux dates fixées au calendrier général de l'épreuve.